

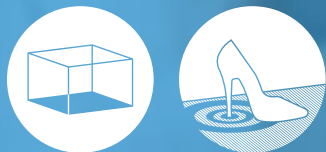


SOLUTION
THERMO-
ACOUSTIQUE
POLYURÉTHANE

TMS[®] dB



TMS® dB



TMS® dB concrétise l'association des savoir-faire de **SOPREMA** dans l'isolation thermo-acoustique des sols sous chape.

TMS® dB est un complexe qui assemble en usine :

- le panneau isolant thermique polyuréthane référence qu'est devenu **TMS®**,
- au composant voile de verre isolant acoustique performant de **Vélaphone®**.



LES +

- **Produit 2 en 1 associant performances du PU et efficacité acoustique**
- **Gain de temps**
- **Confort de pose et découpage facile**
- **Panneau certifié ACERMI**
- **Usinage rainé bouveté 4 côtés**

TMS® dB, LE PANNEAU ISOLANT THERMO-ACOUSTIQUE POUR LES SOLS

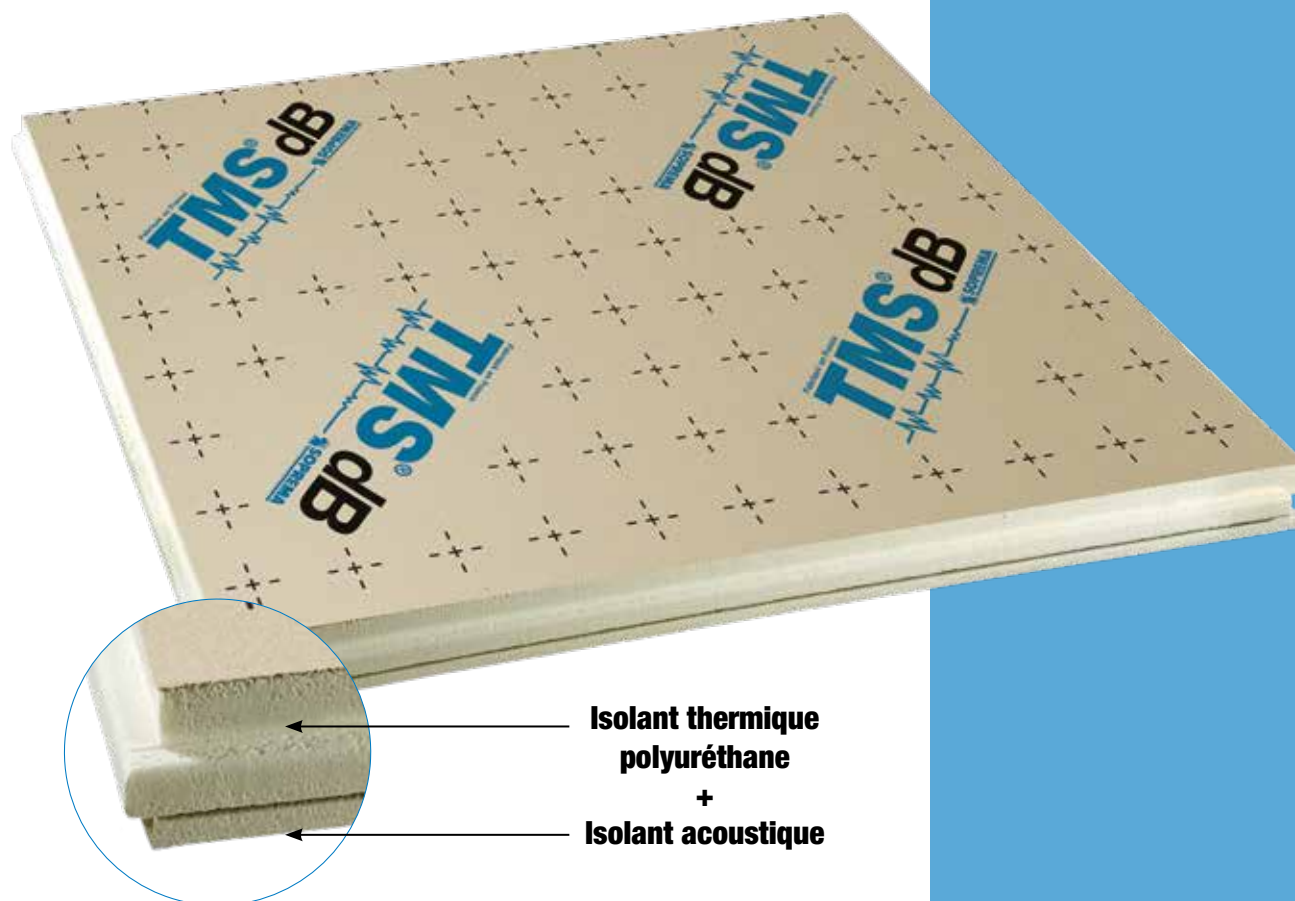
TMS® dB devient ainsi un complexe isolant thermique et acoustique destiné aux planchers des bâtiments résidentiels ou tertiaires.

Il répond aux exigences thermiques et acoustiques réglementaires. Il supporte tous types de finitions (chapes flottantes fluides ou traditionnelles, carrelages scellés ou collés...) et tous types de systèmes de planchers chauffants.

LA PERTINENCE D'UN COMPLEXE «1 + 1 = 1» !

- Gain de temps de pose évident sur le chantier.
- Gain économique sur l'approvisionnement d'un seul produit au lieu de deux.
- Gain de temps sur la gestion du chantier (manutention et stockage des palettes).
- L'association de deux produits leaders sur le marché : **TMS®** et **Vélaphone®**.
- Limite les ponts phoniques décelables lors des contrôles acoustiques in situ.

LES CARACTÉRISTIQUES DE TMS® dB



L'isolant TMS® dB
est **FABRIQUÉ**
en **FRANCE**.



ACERMI

Solution thermo-acoustique	TMS dB 25 + 2	TMS dB 56 + 2	TMS dB 80 + 2	TMS dB 100 + 2
Épaisseur (mm)	27	58	82	102
Résistance thermique R_D (m ² .K/W)	1,00	2,60	3,70	4,65
Efirive hauteur mini x épaisseur (mm)	120 x 5	150 x 5	180 x 5	180 x 5
Réduction bruit de choc ¹ : ΔL_w	20 dB	21 dB	21 dB	21 dB
Réduction bruit aérien ¹ : R_A ΔR_A	56 dB + 6 dB	57 dB + 7 dB	57 dB + 7 dB	57 dB + 7 dB
Classement (NF DTU 52.10)	SC2 a ₃ A Ch			
Certificat ACERMI n° 17/006/1219				
Format (longueur x largeur) : 1 200 x 1 000 mm				
Rainé bouveté 4 côtés			x 4 	
Quadrillage au pas de 10 cm				

¹ Performances acoustiques testées dans les conditions normalisées (NF EN ISO 10140-1 à 5 et NF DTU 52.10).

¹ NF DTU 52.10, NF DTU 26.2, NF DTU 52.1, NF DTU 65.14, CPT PRE (Cahier CSTB n°3606-V3), DTA valides des chapes fluides.

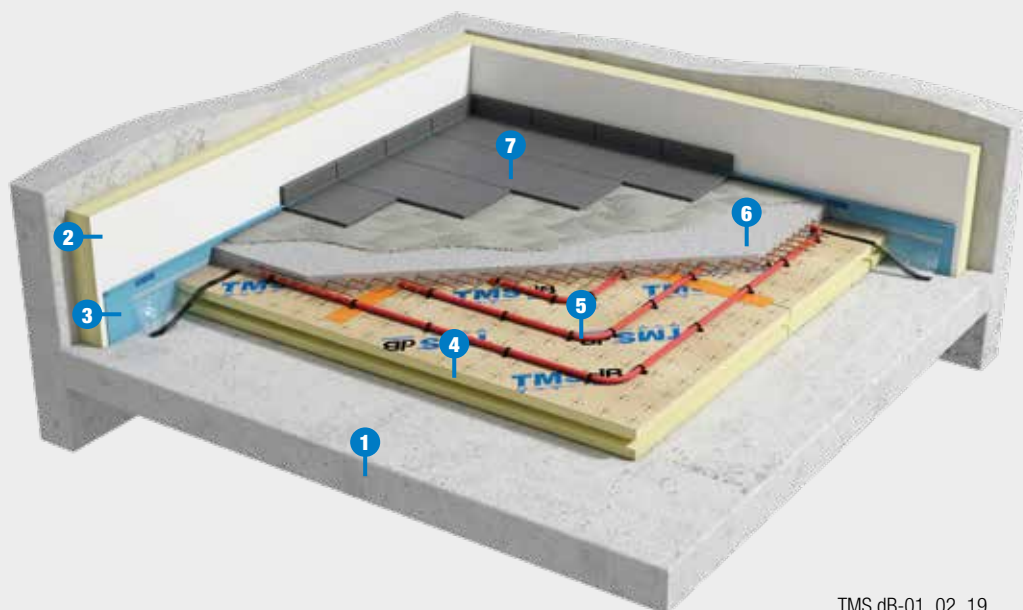
² Performances acoustiques testées dans les conditions normalisées (NF EN ISO 10140-1 à 5 et NF DTU 52.10).



ISOLATION DU SOL

Mise en œuvre de TMS® dB

- 1- Support
- 2- Doublage isolant type **Sis Reve® SI** ou contre-cloison type **Efimur®**
- 3- **Efirive**
- 4- Isolant thermo-acoustique de sol **TMS® dB**
- 5- Système de chauffage éventuel
- 6- Chape ou dalle flottante
- 7- Revêtement de sol

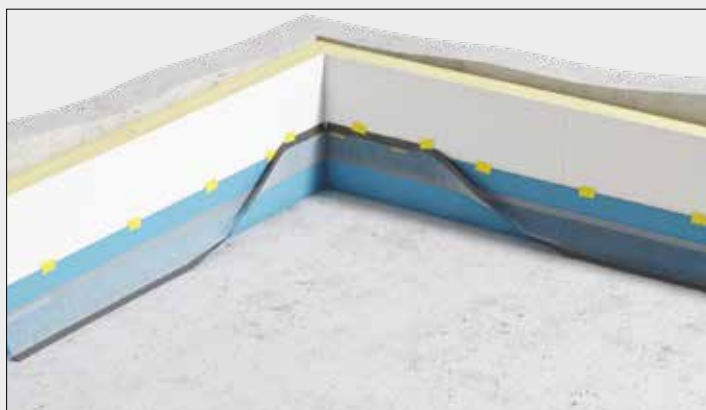


TMS dB-01_02_19

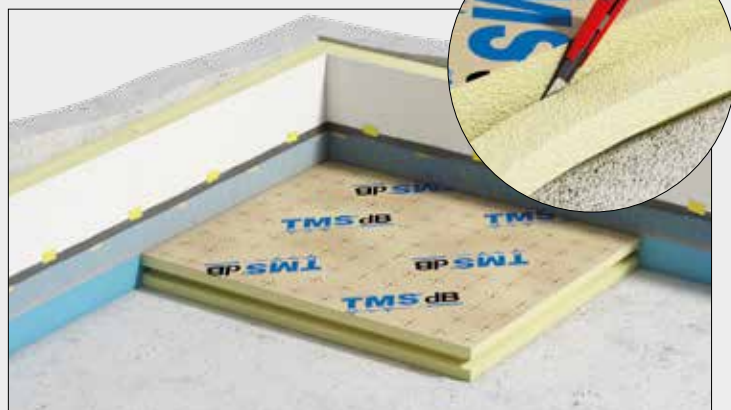
Application

Le support doit être plan, propre, sans irrégularité. La bande **Efirive** est préalablement disposée tout le long des parois des locaux ainsi qu' autour des huisseries et des éléments verticaux : poteaux, fourreaux de canalisations... Les panneaux **TMS® dB** sont ensuite posés en une seule épaisseur avec la face voile de verre au contact du support, conformément aux dispositions des DTU, CPT ou Avis Techniques¹.

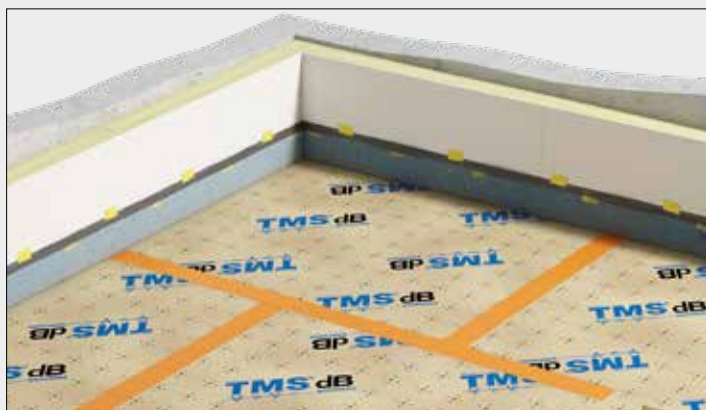
¹ NF DTU 52.10, NF DTU 26.2, NF DTU 52.1, NF DTU 65.14, CPT PRE (Cahier CSTB n°3606-V3), DTA valides des chapes fluides.



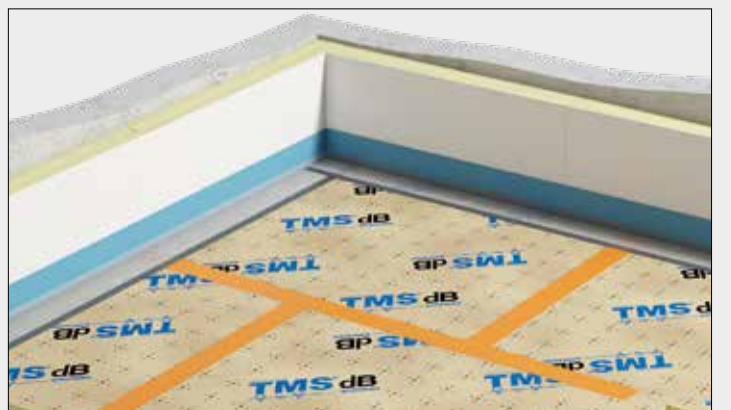
La bande **Efirive** doit être scotchée ou agrafée sur la partie supérieure pour être maintenue sur la paroi. Les panneaux **TMS® dB** assurent ensuite le maintien de la bande périphérique **Efirive**.



La pose de **TMS® dB** démarre dans l'angle du mur opposé à l'entrée de la pièce, rainures d'emboîtement vers l'intérieur de la pièce. Les côtés accolés aux parois, et donc à l'**Efirive**, doivent avoir été arasés de leurs usinages saillants (bouvetage).



Les panneaux **TMS® dB** sont posés jointifs et pontés avec une bande adhésive complémentaire.



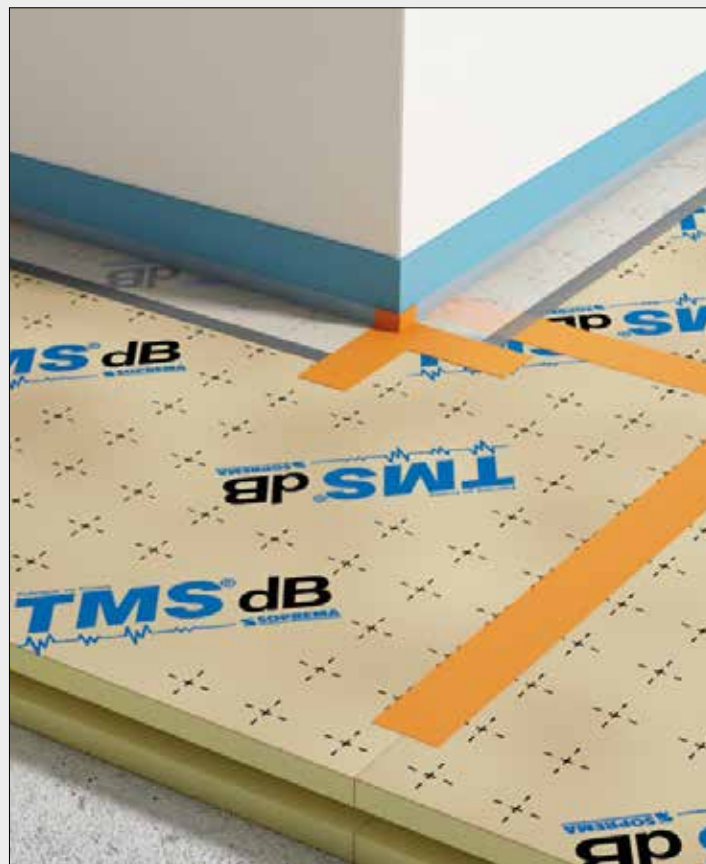
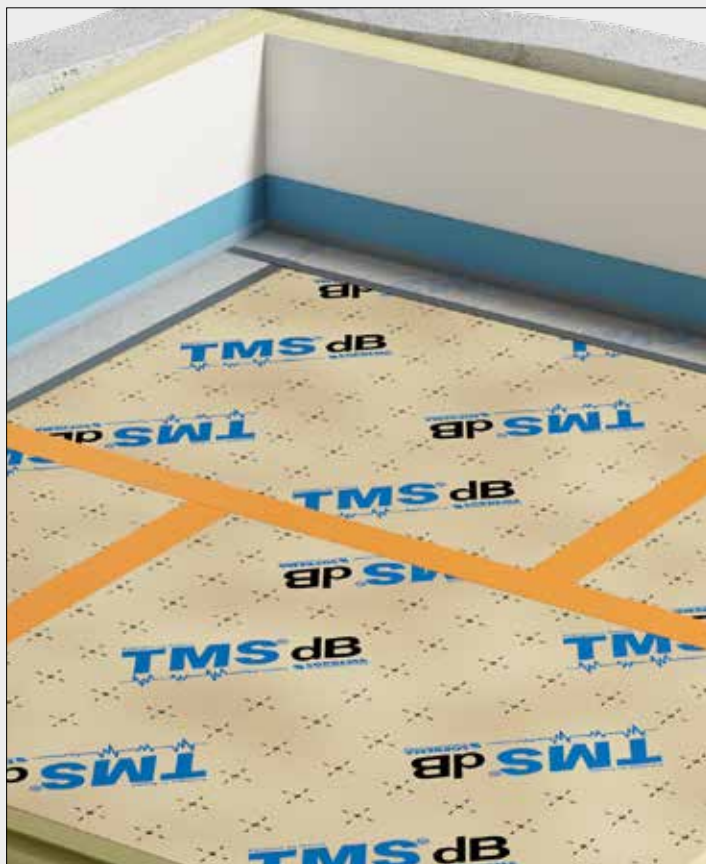
Le rabat auto-adhésif de la bande **Efirive** permet le recouvrement des panneaux **TMS® dB** afin d'éviter la pénétration de la laitance.



TRAITEMENTS POINTS SINGULIERS

Traitement des angles

Les angles rentrants ou sortants sont tous traités avec la bande **Efirive**.



Traitement des canalisations traversantes

Plusieurs canalisations regroupées peuvent être traitées en réalisant au préalable un massif en béton. Lorsque le béton est sec, la désolidarisation est obtenue en disposant la bande **Efirive** autour du massif.



RÉGLEMENTATION, CERTIFICATION ET NORMES

Selon le DTU 52.10

- Les performances thermiques et acoustiques de **TMS® dB** sont justifiées par la **certification ACERMI** et des **rapports d'essais normalisés**.
- Sa mise en œuvre est traditionnelle et relève du NF DTU 52.10 (sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottante).
- Le support doit être plan, propre, sans irrégularité.
- La bande de rive compressible **Efirive** permet de réaliser la désolidarisation périphérique en facilitant le traitement des angles ainsi que des points singuliers (canalisations, pieds d'huisseries...) conformément aux prescriptions acoustiques et aux règles de mise en œuvre (NF DTU 52.10, CPT 3578_V3 Chapes fluides sulfate de calcium et CPT 3774_V2 Chapes fluides ciment).
- La hauteur de la bande périphérique est choisie en fonction du niveau fini du revêtement de sol + 20 mm minimum.
Recommandations en fonction de l'épaisseur de **TMS® dB** :

TMS® dB	Efirive*
25 + 2 mm	120 mm
56 + 2 mm	150 mm
80 + 2 mm	180 mm
100 + 2 mm	210 mm

* Hauteur minimale recommandée, à adapter en fonction de l'épaisseur de la chape, du revêtement et de sa mise en œuvre.

EFIRIVE

Bande de rive polyéthylène avec jupe adhésive pour chape ou dalle flottante.

TMS® dB	Rouleaux / colis	Largeur	Épaisseur
Rouleau de 50 m	6	120 mm	5 mm
Rouleau de 50 m	6	150 mm	5 mm
Rouleau de 25 m	8	150 mm	8 mm
Rouleau de 50 m	6	180 mm	5 mm
Rouleau de 50 m	6	210 mm	5 mm



PERFORMANCES ACOUSTIQUES DES OUVRAGES

Obligations réglementaires

La réglementation fixe les caractéristiques acoustiques des bâtiments en fonction de leur destination. Les exigences varient selon les locaux et portent notamment sur les bruits aériens intérieurs et les bruits de chocs, par exemple :

- Niveaux de bruits de choc $L'_{nt,w} \leq 58$ dB pour les bâtiments d'habitation.
- Niveaux de bruits de choc $L'_{nt,w} \leq 60$ dB pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels.

Il s'agit d'une obligation de résultat qui est de la responsabilité des constructeurs (maîtres d'ouvrage, concepteurs, entrepreneurs).

Pour les bâtiments d'habitation neufs, le maître d'ouvrage doit fournir à l'autorité qui a délivré l'autorisation de construire, un document attestant de la prise en compte de la réglementation acoustique.

Ce document est établi sur la base de constats effectués en phases études et chantier ainsi que, pour les opérations d'au moins dix logements, sur des mesures acoustiques réalisées in situ à la fin des travaux.

Certification volontaire

Les performances acoustiques d'un bâtiment peuvent aller au-delà des exigences réglementaires. Pour la certification NF Habitat par exemple, les niveaux de bruit de choc doivent être inférieurs d'au moins 3 dB par rapport à la réglementation.

PERFORMANCES DES PRODUITS

Les performances acoustiques d'une sous-couche isolante sous chape flottante sont déterminées à partir d'essais normalisés. Ils sont réalisés en laboratoire sur un plancher support de référence et avec une chape flottante de 4 cm, conformément à la norme NF DTU 52.10.

Dans le cadre de la certification **ACERMI**, les produits bénéficiant d'un classement sol intégrant la performance acoustique notée « A », font l'objet d'une vérification et d'un suivi de leurs caractéristiques acoustiques.

Bruits de chocs : ΔL_w

La réduction du niveau de bruit de choc ΔL_w est exprimée en décibels (dB). Plus cette valeur est élevée, meilleure est la performance acoustique de la sous-couche.

Bruits aériens intérieurs : $\Delta(R_w+C)$

Les performances vis-à-vis des bruits aériens sont caractérisées par :

- l'affaiblissement acoustique R_w (C, C_p) du plancher avec la chape flottante, permettant d'obtenir pour le bruit aérien intérieur l'indice $R_A = R_w + C$ en dB.
- l'efficacité acoustique ΔR_w (C, C_p) de la chape flottante, avec l'indice $\Delta R_A = \Delta(R_w+C)$ pour le bruit aérien intérieur.





Le groupe SOPREMA à votre service

Vous recherchez un interlocuteur commercial ?

Contactez le pôle commercial négoce

☎ **03 86 63 29 00**

**Vous avez des questions techniques
sur la mise en œuvre de nos produits ?**

Contactez le pôle technique

☎ **04 90 82 79 66**

**contact@soprema.fr
www.soprema.fr**

Agissez pour
le recyclage des
papiers avec
SOPREMA SAS
et Ecotolo.

